



A retenir

CÉRÉALES A PAILLE	Pucerons d'automne: risque faible. Les parcelles semées en octobre, non protégées à ce jour, sont à surveiller. Cicadelles des céréales : risque faible. Limaces : risque fort. Les parcelles en précédent paille et colza sont à surveiller attentivement.
COLZA	Charançon du bourgeon terminal : Fin de la période de risque

CEREALES A PAILLE

• Stades phénologiques et état des cultures

Sur notre réseau, tous les sites ont pu être notés. Il reste 2 sites à implanter en date tardive.

Les premiers semis (mi-octobre) sont entre 3 feuilles et début tallage. Les semis de fin octobre sont entre 1 et 2 feuilles. 1 site semé le 22 novembre est aujourd'hui en cours de levée.

En parcelles agriculteurs, quelques reprises de semis autour du 22/23 novembre ont été observées mais vite interrompues par de nouvelles pluies.

• Pucerons d'automne (*Rhopalosiphum padi*)

Le modèle des vols de pucerons en fonction des données météorologiques montre que le risque de colonisation des parcelles par les pucerons ailés est faible et en diminution.

Les observations effectuées cette semaine (dans des conditions relativement bonnes) montrent que des pucerons sont présents sur 5 sites notés : de 1 à 10% de plantes sont porteuses de pucerons. Les pucerons ailés et aptères cohabitent. Un site (81) atteint le seuil de nuisibilité avec plus de 10% des plantes porteuses d'au moins un puceron.

Les conditions météorologiques actuelles et à venir ne sont pas favorables à la colonisation des parcelles : températures moyennes inférieures à 10°C et de nombreuses précipitations encore prévues.

Les parcelles déjà contaminées (premières levées) seront sujettes à la multiplication : les températures (supérieures à 5°C) le permettent toujours.

Les secteurs les plus à risques sont actuellement le Tarn et la vallée de la Garonne.

Période de risque : du stade levée jusqu'à fin tallage (sortie hiver).

Seuil de nuisibilité : plus de 10% des plantes porteuses d'au moins un puceron (*Rhopalosiphum padi*) et/ou présence de pucerons aptères en limite de seuil de nuisibilité plus de 10 jours consécutifs.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Arterris, Arvalis Institut du
Végétal, Chambres
d'Agriculture de Hte-
Garonne et du Tarn,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Qualisol,
RAGT, Terres Inovia, Val
de Gascogne, Vivadour,



Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture et le
ministère chargé de l'écologie,
avec l'appui financier de
l'Agence Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués au
financement du plan Ecophyto.

Évaluation du risque : le risque de colonisation a diminué. Il est faible à modéré. Tant que les conditions météorologiques restent pluvieuses, la colonisation de nouvelles parcelles sera limitée.

Compte tenu des températures actuelles, la multiplication peut se faire dans les parcelles déjà contaminées.

Les premières parcelles semées, qui sont déjà entre 1 et 3 feuilles, sont à surveiller, principalement celles en versant Sud et à proximité de bois ou de champs de maïs.

• Cicadelles des céréales (*Psammottetix alienus*)

Les observations effectuées cette semaine montrent quelques cicadelles (entre 0 et 8) sur les pièges posés, notamment dans l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn. Le nombre de cicadelles capturées est en légère diminution par rapport au dernier bulletin.

Les conditions météorologiques actuelles sont défavorables à la colonisation de parcelles par les cicadelles : les températures moyennes prévues sont bien en-dessous de 15°C.

Période de risque : du stade levée jusqu'à début tallage. Le stade coléoptile et chaque sortie de nouvelle feuille est une période critique.

Seuil de nuisibilité : Il n'existe pas de seuil précis établi mais l'expérience des régions régulièrement touchées montre qu'au-delà de 30 cicadelles hebdomadaires par piège, les dégâts ne sont pas négligeables.

Évaluation du risque : Le risque est faible, inférieur au dernier bulletin. Les parcelles atteignant 1 à 3 feuilles, situées en exposition Sud, sont à surveiller, notamment dans les secteurs Ariège, Haute-Garonne, Tarn et Aveyron.

• Limaces

Les conditions météorologiques actuelles (températures proches de 10°C, sol très humide) sont favorables à leur activité.



Photo : Dégâts de limaces sur orge – Source : Arvalis

Dans notre réseau, 3 sites ont été légèrement touchés : 1 à 5% de plantes atteintes (secteur 81 et 11).

Les limaces sont en activité, elles sont très présentes dans les parcelles motteuses. Une surveillance régulière des parcelles doit être réalisée jusqu'au stade plein tallage.

Période de risque : du stade levée jusqu'à fin tallage

Seuil de nuisibilité : au-delà de 5 à 6 limaces / m², les dégâts causés peuvent avoir une incidence sur le peuplement.

Évaluation du risque : Le risque est maintenant fort. Les parcelles à surveiller sont celles en période à risque (entre levée et fin tallage) avec des précédents paille ou colza.

L'analyse de risque présente dans ce BSV reste valable tant que les conditions restent pluvieuses et les températures moyennes inférieures à 10°C.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

- **pour la filière céréales à paille**, par l'animateur filière céréales à paille d'ARVALIS – Institut du végétal et élaboré sur la base d'observations sur des parcelles isorisques mises en place par le GAGT, Arterris, CA 31, CA 81, Euralis, Gersycoop, Qualisol, Ragt et Vivadour.

- **pour la filière colza** par l'animateur filière de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par :

- Pour Ouest Occitanie : AgriAgen, Antedis, Arterris, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Gers, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, CASCAP, Conseil privée, Epi Salvagnacois, Ets Ladeveze, Ets Louit, Euralis, Pioneer, Qualisol, RAGT, Silos Vicois, Terres Inovia, Val de Gascogne.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.